

Ministère de l'Education nationale. Secrétariat d'Etat à l'Education nationale (Beaux-Arts). Direction de l'Architecture. Service technique des constructions scolaires et Universitaires. Bâtiments d'enseignement. Schémas types. 1952.

Numéro d'inventaire : 1988.00581.1

Type de document : plan

Éditeur : Centre national de Documentation pédagogique (29 rue d'Ulm Paris 5e)

Date de création : 1952

Description : Planches dans une pochette cartonnée.

Mesures : hauteur : 247 mm ; largeur : 326 mm

Mots-clés : Bâtiments scolaires : Généralités

Filière : Elémentaire et post-élémentaire

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 3 + 37

Commentaire pagination : 3 p. d'introduction et des plans.

ill.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'ÉDUCATION NATIONALE (BEAUX-ARTS)
*Direction de l'Architecture
Service technique des constructions scolaires et universitaires*

BATIMENTS D'ENSEIGNEMENT

Schémas types

1952

PUBLICATIONS DU CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE — 29, RUE D'ULM, PARIS-V^e

LES études présentées dans ce recueil ont été entreprises par la Direction de l'Architecture et son Service technique des Constructions scolaires pour répondre aux demandes formulées actuellement par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Les destructions de la guerre, la vétusté, l'accroissement de la natalité, l'augmentation du taux de la fréquentation scolaire et l'évolution des différentes disciplines d'enseignement conduisent à la recherche de nouvelles solutions permettant de répondre aux besoins immenses ainsi créés dans le cadre rigoureux des crédits budgétaires.

L'étude, commencée depuis deux années, a pris sa forme définitive depuis que la Direction du Second Degré a revisé les normes dimensionnelles de ses bâtiments pour en simplifier la construction. Après les bâtiments du Second Degré, les recherches furent étendues à ceux du Premier Degré, puis aux autres bâtiments du Ministère de l'Éducation Nationale. Une publication des premiers résultats est devenue nécessaire pour permettre aux Autorités administratives et aux Architectes de répondre aux demandes de la circulaire adressée aux Préfets le 1^{er} septembre 1952 par Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale.

La recherche essentielle fut celle d'une modulation applicable aux éléments d'externat, d'internat, de services et de logements, afin qu'il soit possible de superposer ou de juxtaposer des éléments de nature différente. Après un examen comparatif des diverses grandeurs possibles, le module de 1 m. 75 fut adopté. On ne pouvait en retenir un plus petit sans nuire au fonctionnement de certains éléments (dortoirs, sanitaires, circulations), et le module de 1 m. 80, plus large, plus pratique parce que divisible par 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, mais plus cher, car il entraîne une augmentation de surface construite de 6% environ, fut réservé en raison des circonstances qui imposent une stricte économie. Le module

